

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
18 Octobre 2019**

**OBJET : Plan Mobilité : Protocole d'intentions générales relatif à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Plan-de-Campagne.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver le protocole d'intentions générales relatif à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne dont le projet est annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à le signer.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**